Mis en ligne le : 13/05/2026
Sur www.plouedern.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260512-D2026_05_12_12-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 12 mai 2026

Délibération N° : 2026/05/12/12

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le cinq mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 / Présents : 19 - Votants : 22.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 22 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, NOWAK, LE CHENADEC, MAREC-PRIGENT, PÉDEL, TOURBOT, CASU, CORRE, RIOU, PÉRON, DIRUIT, GARAULT, BERTHOU, CUEFF, SANQUER, CALLAC, BLONS, GOARIN.

Absents et excusés : Mme VIGOUROUX (pouvoir à M. CUEFF) et MM GUILLOTIN (pouvoir à Mme DIRUIT), BERNARD (pouvoir à Mme CORRE), JACOPIN.

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIOU.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CAPLD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas,
VU l'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts,
VU la délibération DC2020-098 actant les modalités associées à la composition de la CLECT,

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée de membres des Conseils Municipaux. Chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. Cette commission est créée par le Conseil de Communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. La CLECT élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Elle rend ses conclusions dans le cadre des transferts de compétence, lors de chaque transfert de charges. Les attributions de compensation peuvent s'en trouver modifiées. Le rapport produit par la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux à la majorité qualifiée (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). Par ailleurs, la commission peut fournir une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées. Elle peut également faire appel à des experts pour l'exercice de ses missions.

Par délibération du 23 avril 2026, le Conseil de Communauté a approuvé le nombre et la répartition des délégués de cette commission, à savoir 24 membres titulaires et 24 membres suppléants répartis entre les communes comme suit : un titulaire et un suppléant pour chaque commune, à l'exception de la Ville de Landerneau qui dispose de trois titulaires et de trois suppléants. Chacune des communes est invitée à délibérer afin de proposer les membres de cette commission.

Constitution du bureau

M. Bernard GOALEC rappelle la composition du bureau de vote précédemment constitué :

- D'un Président : lui-même,
- D'une Secrétaire : Mme Véronique RIOU, secrétaire de séance,
- De deux Assesseurs : Mme Florence MAREC-PRIGENT et M. Pascal QUÉDEC.

M. Bernard GOALEC, Maire, sollicite l'assemblée pour connaître les candidats.

Liste N°1 : Titulaire : M. Bernard GOALEC Suppléant : Mme Florence MAREC-PRIGENT

Résultats du 1er tour de scrutin

a)	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pris part au vote	0
b)	Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c)	Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs	0
e)	Nombre de suffrages exprimés (b – c)	22
f)	Majorité absolue	12

Liste N°	Nombre de suffrages obtenus	
Liste N°1 : Titulaire : M. Bernard GOALEC Suppléant : Mme Florence MAREC-PRIGENT	22	Vingt-deux

Proclamation du résultat :

Ont été proclamés représentants de la commune de Plouédern pour siéger à la CLECT de la CAPLD :
Titulaire : M. Bernard GOALEC Suppléant : Mme Florence MAREC-PRIGENT.

La Secrétaire, Véronique RIOU — Le Maire, Bernard GOALEC — Les Assesseurs, Florence MAREC-PRIGENT & Pascal QUÉDEC

MAIRIE DE PLOUÉDERN 29800